

# Projet de translocation de balbuzards pêcheurs issus du noyau de population de la Forêt domaniale d'Orléans

*Avis de Loiret Nature Environnement*

*9 avril 2018*

## Bref rappel historique

L'association Loiret Nature Environnement<sup>1</sup> (dénommée jusqu'en 2007 *les Naturalistes Orléanais*) est un des acteurs historiques de la protection du Balbuzard pêcheur en région Centre Val de Loire. Après la découverte d'un premier couple nicheur en 1984, ce sont les *Naturalistes Orléanais*, aux côtés de la FRAPEC (aujourd'hui FNE Centre Val de Loire) et du FIR de l'époque (devenue LPO Mission Rapaces) qui ont organisé la surveillance du couple et ont initié les contacts avec la DREAL et l'ONF pour sécuriser le site. A l'époque plusieurs dizaines de bénévoles se relayaient à proximité du nid pour le surveiller. On peut d'ailleurs souligner une collaboration exemplaire de l'ONF, qui a progressivement intégré l'espèce et adapté la gestion forestière sur les parcelles occupées par des couples nicheurs.

Actuellement, la population de la forêt domaniale d'Orléans est forte d'une vingtaine de couples reproducteurs. Une dizaine d'autres gravitent autour de ce petit noyau, en forêt privée ou sur des pylônes HT gérés par Rte.

## Le projet de translocation

Loiret Nature Environnement n'a été conviée à une réunion officielle d'information qu'en janvier 2018 alors que le projet est en cours d'élaboration depuis 2015 et que l'ONF, précocement informé de l'opération, avait demandé une concertation élargie dès mars 2017.

**L'association est donc opposée au projet pour les raisons suivantes :**

### **1. Les arguments qui sous-tendent l'opération sont discutables :**

Le projet repose sur l'argument que « la translocation est encouragée par le plan paneuropéen<sup>2</sup> » et par le « PNA balbuzard ». Il faut savoir que le deuxième PNA est terminé depuis 2012 et que le troisième PNA n'a toujours pas vu le jour. Aucune association n'a été consultée sur le Plan paneuropéen, écrit par Roy Dennis, fervent adepte de la réintroduction. Ce plan paneuropéen est aussi vague qu'ambigu. Il parle effectivement de translocation, mais pour les pays où l'espèce est absente. A la p.15 du document, on peut d'ailleurs lire que « la réintroduction n'est pas une priorité en France ». **La France doit favoriser la recolonisation naturelle de l'espèce par la gestion des habitats forestiers**, la sensibilisation des publics, ou l'installation de plates-formes dans les régions non encore occupées. **Les porteurs de projet font référence à plusieurs pays européens qui ont eu recours à la translocation, en oubliant de préciser que ces pays n'abritaient plus aucun couple de**

<sup>1</sup> 615 adhérents, 15 administrateurs, 14 salariés.

<sup>2</sup> Dennis, R. 2016. Plan de rétablissement et de sauvegarde du Balbuzard pêcheur en Europe, notamment dans le bassin méditerranéen. Version finale. Conseil de l'Europe, T-PVS/Inf (2016)12

**balbuzard**. Ce n'est pas du tout le cas de la France, où la population, forte d'une soixantaine de couples, est en essaimage constant. De même, on peut se demander pourquoi le futur PNA 3 encouragerait soudain des opérations de réintroduction, alors que **les PNA 1 et 2 n'ont jamais évoqué de renforcement de population** (alors que la petite vingtaine de couples de Balbuzard de l'époque n'occupait que deux ou trois départements).

Un deuxième argument avancé par les porteurs du projet est qu'« *il faudrait attendre 50 ans pour voir s'installer spontanément des balbuzards en Aquitaine* », « *l'espèce étant fortement philopatricque* ». **Nous contestons évidemment cet argument puisque l'espèce est revenue spontanément en forêt d'Orléans**, à plusieurs milliers de kilomètres des autres noyaux. Aujourd'hui, la reproduction est avérée dans l'Allier indiquant que l'espèce continue sa progression vers le Sud.

Par ailleurs, un programme de réintroduction vient de se terminer dans le Pays basque espagnol, à une centaine de kilomètres du Marais d'Orx. Cent kilomètres, c'est à peine plus de la distance qui sépare l'étang du Ravoir de Chambord, où le Balbuzard s'est installé dès 1995. A la p. 12 du dossier de dérogation, les porteurs de projet expliquent qu'**en 2016 un individu issu du programme de translocation du Pays basque espagnol s'est cantonné sur une plate-forme du sud de l'Aquitaine**, indiquant donc qu'une reproduction spontanée n'est pas du tout impossible à très court terme.

Les porteurs de projet arguent d'un « *fonctionnement non optimal du continuum de populations* » entre le centre de la France et l'Andalousie. Ils affirment également que « *la situation actuelle reste insatisfaisante au regard des potentialités d'installation en France* » (p. 9)...

**La répartition ancienne du Balbuzard pêcheur est peu documentée**, personne ne peut donc dire quelles sont les potentialités d'accueil en France, surtout de nos jours. **Dans la péninsule ibérique, tous les noyaux de populations actuels sont formés par des individus réintroduits** (Portugal, Andalousie, Pays basque, îles Baléares). Ce soi-disant « continuum » est donc totalement artificiel ! La population du centre de la France, elle, se porte très bien. Cette bonne santé n'est peut-être pas le cas de toutes les populations réintroduites en Méditerranée et on est en droit de s'interroger sur la capacité d'accueil des habitats méditerranéens pour le Balbuzard. Enfin, on se demande en quoi la réintroduction du Balbuzard en Angleterre (Rutland Water) a amélioré la conservation de l'espèce en Ecosse. **Cette notion de « continuum » dont il faut « améliorer le fonctionnement » nous semble tout à fait burlesque.**

## **2. Vu le statut du Balbuzard pêcheur, ce type d'opération n'est absolument pas indispensable à l'espèce.**

Le Balbuzard est un des rapaces les plus cosmopolites du monde et il n'est pas menacé. En France, son statut d'espèce « vulnérable » dans la liste rouge régionale<sup>3</sup> tient simplement au fait qu'il n'y avait encore qu'une cinquantaine de couples au moment de la rédaction du Livre rouge. **L'espèce est en expansion continue** et occupe aujourd'hui une douzaine de départements, avec des implantations spontanées en Lorraine (3 couples aujourd'hui, à 400 km du noyau de la forêt

---

<sup>3</sup> Nature Centre, Conservatoire botanique national du Bassin parisien. 2014. Livre rouge des habitats naturels et des espèces menacés de la région Centre. Nature Centre éd. Orléans, 504 p.

d'Orléans) ou dans l'Allier pour ne citer que les départements situés en dehors de la région Centre Val de Loire. Contrairement à ce que sous-entendent les porteurs du projet (p. 21), le noyau de population du centre de la France n'est pas « trop concentré » et ne souffre d'aucune dépression génétique. **Entre 2004 et 2017, nous avons recensé, par an, entre 3 et 8 individus reproducteurs d'origine allemande.** Un brassage génétique existe donc bel et bien.

Enfin, nous n'avons pas étudié de façon approfondie toutes les noyaux de population réintroduits mais il semble que leur succès reproducteur est largement moindre que celui qu'on observe dans les populations « naturelles ». L'impact positif de toutes ces translocations sur la survie du Balbuzard pêcheur en Europe reste donc à démontrer.

### **3. Un manque de transparence**

**Aucun contact n'a jamais été pris entre les porteurs du projet et l'association,** alors qu'il est en gestation depuis quelques années... et que le prélèvement des poussins est censé s'appuyer sur le suivi réalisé par les associations naturalistes dans le Loiret. **Dans le Loiret, plus de la moitié des nids sont suivis par LNE ;** d'autres associations naturalistes, telle la LPO 41, SNE ou LCN, assurent le suivi des nids en Sologne.

Par ailleurs, il est indiqué que les prélèvements devraient se faire dans le cadre des opérations de baguage. Or, depuis la fin du deuxième PNA en 2012, **les opérations de baguage sont loin de constituer une base solide et pérenne aux éventuels prélèvements.**

Il faut savoir également que les réunions annuelles qui permettaient aux APNE de faire un point détaillé sur la reproduction du Balbuzard pêcheur, sous la houlette de la DREAL Centre Val de Loire, ont cessé d'être organisées en 2013. Nous manquons donc de chiffres validés qui permettraient de connaître avec exactitude l'évolution de la population et donc d'assoir les éventuels prélèvements de façon fiable.

Comme nous l'avons dit, nous n'avons été officiellement informés de ce projet qu'en janvier 2018... alors que les prélèvements éventuels sont planifiés pour le mois de juin de cette même année. Il est probable que des impératifs liés au montage financier imposent ces délais contraints, mais les acteurs de la région Centre Val de Loire subissent donc une pression totalement incompatible avec une étude sereine du dossier. Malgré plusieurs demandes, **nous n'avons toujours pas reçu les éléments scientifiques permettant de nous rassurer totalement sur l'impact du retrait d'une quarantaine de jeunes (9 à 12 par an, pendant quatre ans) sur la population donatrice** (forêt domaniale d'Orléans et Domaine national de Chambord – ce deuxième site a été acté, à notre demande, lors de la réunion de janvier 2018). Par rapport aux noyaux allemands, scandinaves ou écossais ayant servi de base aux autres opérations de translocation, c'est une **toute petite population**. On nous a montré des modèles mathématiques mais aucune étude concrète de suivi des noyaux donateurs (alors qu'il y a eu près d'une dizaine d'opérations de réintroduction terminées en Europe et que ces données doivent forcément exister). De même, le dossier ne présente **aucun protocole de suivi « avant » ni « après » prélèvement**. Actuellement, un certain flou perdure concernant le choix des nids, le nombre de poussins prélevés par rapport à la taille de la nichée, le choix à opérer en cas de mauvaise reproduction (cf. 2016 où les pluies continues de la fin mai ont fait échouer une dizaine de nids). Les porteurs de projet ont été singulièrement légers sur cet aspect

pourtant essentiel, bien qu'interpelés plusieurs fois par l'ONF sur les modalités pratiques de choix des nids. Soulignons également que la consultation des agents de l'ONF au moment des éventuels prélèvements n'est même pas évoquée dans le dossier.

#### ***4. Des enjeux touristiques non avoués ?***

Les aspects de transport et de soins apportés aux jeunes semblent sérieusement documentés, **ce qui ne nous empêche pas de nous demander s'il est vraiment indispensable de stresser autant d'oiseaux et de les soustraire à l'apprentissage de leurs parents** (en forêt d'Orléans, il faut plus d'un mois aux jeunes pour apprendre à pêcher) pour des résultats infimes, voire nuls, sur l'espèce. Dans cet esprit, aucune donnée de suivi des jeunes oiseaux relâchés en Europe ne nous a été fournie (mortalité, accidents, etc.).

Par ailleurs, il semblerait que le projet soit assorti d'un important volet touristique. Nous n'avons pas vu le projet dans sa totalité et nous ne pouvons donc pas juger cet aspect. Mais, les porteurs ayant répété que « la translocation n'est qu'une action parmi d'autres dans le projet de la RNN » nous craignons donc que toute cette opération, qui a déjà engendré pas mal de remous dans la communauté naturaliste de la région Centre, soit surtout motivée par des aspects de communication autour de l'espèce.